



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2024/30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 6 septembre 2024

Date de la convocation : 02/09/2024
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 02/09/2024
Nombre de présents : 12
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : RÉTROCESSION BASSIN DE RETENTION LOTISSEMENT BEAU SOLEIL ET SERVITUDE DE PASSAGE

EXPOSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré M et Mme CUSSOL Bernard. Ces derniers nous informent que lors de la reprise de la voirie et des réseaux du lotissement Beau Soleil, le bassin de rétention n'a pas été intégré. Il est resté leur propriété. Il nous demande de régulariser la situation.

Cela concerne le bassin de rétention, cadastré C 1733 d'une contenance de 400 m² ainsi qu'une servitude de passage de 7 mètres de largeur d'emprise sur 11.07 mètres de longueur, fonds servant C 1734 (anciennement C 1674), fonds dominant C 1733.

DELIBERE

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la commune,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession à la commune du bassin de rétention du lotissement Beau Soleil cadastré C 1733 ainsi que la servitude de passage fonds servant C 1734 (anciennement C 1674), fonds dominant C 1733.

DIT que le montant de cette cession sera l'euro symbolique et que les frais notariés seront à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

